

Commune de HUDIVILLER

Département de Meurthe et Moselle
Arrondissement de Nancy
Communauté de Communes
des Pays du Sel et du Vermois

PV 2023-4

Procès-verbal
du Conseil Municipal
en date du 12/04/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 9
présents : 8
votants : 8

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de HUDIVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Patrick OSTER, Maire.

Convocation : 06/04/2023
Quorum : 6

Etaient présents : Mmes Corinne BERG, Vanessa MONIN-MULLER, Véronique DEL FABRO, Catherine COURTOIS et MM. Martin MONANGE, Patrick OSTER, Xavier SIMONIN, Patrick MALCONTENTI.

Absents : M. Marc SCHEIDER

Secrétaire de séance : M. Martin MONANGE

Ordre du jour :

- 2023-19 : Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 mars 2023.
- 2023-20 : Approbation du Compte de Gestion 2022
- 2023-21 : Approbation du Compte Administratif 2022
- 2023-22 : Affectation de résultat
- 2023-23 : Budget Prévisionnel 2023
- 2023-24 : Vote du taux d'imposition local 2023
- 2023-25 : Subvention 2023
- 2023-26 : Délégués du Conseil Municipal au Syndicat des Eaux
- 2023-27 : Mise en place de la vidéoprotection – demande de subvention DETR
- Questions diverses

Patrick Oster, Maire, demande l'ajout d'un objet non prévu dans la convocation. Il précise que c'est un point très important pour les finances et les futurs travaux de la commune.

Il propose d'ajouter à l'ordre du jour l'objet 2023-27 : mise en place de la vidéoprotection – demande de subvention DETR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'ajout de cet objet à l'ordre du jour.

OBJET 2023-19 : Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 mars 2023

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de reporter l'approbation du Procès-Verbal de la réunion du 20 mars 2023

OBJET 2023-20 : Approbation du Compte de Gestion 2022

Le Compte de Gestion de la commune, établi par la trésorière de Lunéville, a été arrêté comme suit :

Section d'investissement dépenses :

34 735,64 €

Section d'investissement recettes :	74 216,21 €
Solde d'exécution section d'investissement (excédent) :	39 480,57 €
Section de fonctionnement dépenses :	150 843,35 €
Section de fonctionnement recettes :	198 411,49 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement (excédent) :	47 568,14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, d'approuver, **à l'unanimité**, le compte de gestion 2022 de la commune.

OBJET 2023-21 : Approbation du Compte Administratif 2022

Monsieur Martin MONANGE, donne lecture des montants du Compte Administratif 2022 comme suit :

Section d'investissement dépenses :	
Prévu :	196 302,80 €
Réalisé :	34 735,64 €
Reste à réaliser :	127 200,00 €
Report :	23 852,80 €
Section d'investissement recettes :	
Prévu :	196 302,80 €
Réalisé :	74 216,21 €
Reste à réaliser :	0,00 €
Section de fonctionnement dépenses	
Prévu :	511 379,38 €
Réalisé :	150 843,35 €
Reste à réaliser :	0,00 €
Section de fonctionnement recettes :	
Prévu :	511 379,38 €
Réalisé :	555 351,87 €
Report :	359 940,38 €
Reste à réaliser :	0,00 €
Résultat de clôture de l'exercice :	
Investissement :	15 627,77 €
Fonctionnement :	404 508,52 €
Résultat global :	420 136,29 €

Après que Monsieur Patrick OSTER, Maire, se soit retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'approuver, **à l'unanimité des votants**, le compte administratif de la commune conformément aux chiffres précités.

OBJET 2023-22 : Affectation du résultat.

A la suite de l'adoption du compte administratif par le conseil municipal qui fait apparaître les résultats suivants :

Excédent de fonctionnement de :	47 568,14 €
Excédent reporté section de fonctionnement de l'année antérieure :	356 940,38 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	404 508,52 €
Déficit d'investissement de :	15 627,77 €
Un excédent des restes à réaliser de :	127 200,00 €

Soit un besoin de financement de :

111 572,23 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité**, l'affectation des résultats sur le budget de la commune 2021 ainsi :

Affectation complémentaire (1068) :	111 572,23 €
Résultat reporté en fonctionnement (002) :	292 936,29 €
Résultat reporté en investissement (001) déficit :	15 627,77 €

OBJET 2023-23 : Vote du budget primitif 2023 de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de voter le budget 2023 de la commune comme suit :

Propositions nouvelles :

Investissement dépenses :	96 000,00 €
Investissement recettes :	223 200,00 €

Fonctionnement dépenses :	474 671,68 €
Fonctionnement recettes :	474 671,68 €

Total budget :

Investissement dépenses :	223 200,00 € (dont 127 200,00 € RAR)
Investissement recettes :	223 200,00 € (dont 19 703,00 € RAR)

Fonctionnement dépenses :	474 671,68 €
Fonctionnement recettes :	474 671,68 €

OBJET 2023-24 : Budget primitif 2023 : vote des taux d'imposition des taxes directes locales

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023. Il indique que la commission des finances propose de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré : décide, **à l'unanimité** de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales et vote ainsi ces taux pour 2023 :

Produit fiscal à taux constants :	Bases	Taux d'imposition	Produit en €
Taxe Foncière (Bâti)	255 200	22,84 dont : commune : 5,60 département : 17,24	58 288
Taxe Foncière (Non Bâti)	12 000	14.50	1 740
Taxe d'habitation	11 071	13,71	1 518
Produit attendu de la fiscalité directe locale :			61 546

OBJET 2023-25 : Subvention 2023

Le conseil municipal a reçu 2 demandes de subvention pour l'année en cours,
L'une du FJEP, l'autre de l'ACCA

Subvention pour le FJEP : En tant que membre de l'association, Corinne BERG s'absente pendant les délibérations.

Après vérification de la signature de la Charte éthique et l'étude des comptes annoncés par l'association, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents, d'accorder la subvention demandée, à savoir 1000 € (7 voix pour)

Subvention pour L'ACCA : En tant que membre de l'association, Patrick OSTER s'absente pendant les délibérations

Après vérification de la signature de la Charte éthique et l'étude des comptes annoncés par l'association, le conseil municipal décide d'accorder la subvention demandée, à savoir 650 € (6 voix pour & 1 voix contre)

Pour : Corinne BERG, Véronique DEL FABRO, Catherine COURTOIS et MM.
Martin MONANGE, Xavier SIMONIN, Patrick MALCONTENTI.

Contre : Vanessa MONIN-MULLER

Ces sommes seront inscrites au budget 2023

OBJET 2023-26 : Délégués du conseil municipal au syndicat des eaux

Le conseil municipal désigne à l'unanimité avec leur accord, Xavier SIMONIN et Corinne BERG pour représenter la commune au syndicat des eaux Sommerviller-Vitrimont.

Patrick OSTER y siègera également si la communauté de communes le demande.

OBJET 2023-27 : mise en place de vidéoprotection - demande de subvention DETR

Le Maire indique que pour la mise en place de la vidéo protection la commune a reçu 2 devis :

Une Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux d'un taux maximum de 40 % peut être accordée.

Patrick OSTER, Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur les travaux à réaliser et la demande de subvention précités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le programme de travaux de mise en place de vidéoprotection ;
- D'approuver le montant correspondant de l'ensemble des travaux à 41 266,00 € ;
- D'inscrire les dépenses correspondantes en section d'investissement du présent exercice ;
- De solliciter une subvention à l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2023 ;
- De s'engager à maintenir en bon état d'entretien les travaux réalisés à l'aide d'une subvention et à dégager au budget les crédits nécessaires à leur entretien ;
- D'autoriser le Maire à signer tout acte correspondant.

OBJET DIVERS :

Bibliothèque : Un devis a été fait pour la pose de stores californiens à la bibliothèque, auprès de la société Storest. La couleur a été choisie par nos quatre bibliothécaires, et c'est le vert qui l'a emporté. Un vert qui rappellera les tapis et fauteuils déjà présents.

Fibre : La fibre a été installée, non sans mal, à l'école et la mairie, et malgré le temps passé, les travaux ne nous donne pas satisfaction. Une seconde intervention est donc prévue.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, lève la séance.

Le Maire,
Patrick OSTER



Le Secrétaire de séance,
Martin MONANGE

